

INTERNATIONAL FUND FOR ANIMAL WELFARE - FRANCE

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 30 juin 2010

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 30 juin 2010

Aux Adhérents
International Fund For Animal Welfare - France
4, rue Edouard Mignot
51065 REIMS Cedex

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Convention conclue entre IFAW US et IFAW France concernant tous les administrateurs IFAW

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé entre IFAW US et IFAW France.

INTERNATIONAL FUND FOR ANIMAL WELFARE FRANCE

Rapport spécial

Exercice clos le 30 juin 2010 - Page 2

IFAW US et IFAW France ont signé un contrat le 1^{er} juillet 2009 de compensation pour les services de soutien et les coûts directs engagés par IFAW US pour le compte d'IFAW France. Cette convention a généré pour IFAW France une charge d'un montant de € 1 045 566.

L'ensemble des administrateurs d'IFAW France sont concernés par cette convention dans la mesure où ils sont également administrateurs de IFAW US.

Convention conclue entre IFAW GmbH et IFAW France concernant tous les administrateurs IFAW

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé entre IFAW Internationaler Tierschutz-Fonds GmbH et IFAW France.

IFAW GmbH et IFAW France ont signé un contrat le 1^{er} juillet 2009 de compensation pour les services de soutien et les coûts directs engagés par IFAW GmbH pour le compte d'IFAW France. Cette convention a généré pour IFAW France une charge d'un montant de € 18 004.

L'ensemble des administrateurs d'IFAW France sont concernés par cette convention dans la mesure où ils sont également administrateurs de IFAW GmbH.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 10 février 2011

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit


Francis Chartier